

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 21643
Numéro SIREN : 842 107 070
Nom ou dénomination : SpaceAble

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt 121931



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

SPACEABLE S.A.S.
13/15 Rue Taitbout
75 009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE
Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr
www.lboexperts.fr

SPACEABLE S.A.S.
13/15 Rue Taitbout
75 009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPACEABLE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SPACEABLE SAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Conséquences de l'évènement Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au covid-19 déclarée en mars 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les options retenues dans les choix des méthodes comptables retenues pour constater les frais de recherche et développement et leur activation n'appellent pas de commentaires spécifiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société SPACEABLE SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :



70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 26 Juillet 2022

Pour la société LBO AUDIT SARL

Commissaire aux Comptes

Emmanuelle ORTUNO

Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 115 431	730 754	384 678	756 488	- 371 810	
Concessions, brevets, droits similaires	25 616	14 351	11 265	14 258	- 2 993	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 239 834		2 239 834	492 713	1 747 121	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	91 770	32 783	58 987	45 004	13 983	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	18 557		18 557	18 505	52	
TOTAL (I)	3 491 208	777 888	2 713 320	1 326 968	1 386 352	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs	14 577		14 577		14 577	
· Personnel	32 619		32 619	27 298	5 321	
· Organismes sociaux				69 473	- 69 473	
· Etat, impôts sur les bénéfices	843 271		843 271	452 483	390 788	
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 610		49 610	18 825	30 785	
· Autres	19 224		19 224	900	18 324	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	338 700		338 700	30 000	308 700	
Disponibilités	300 050		300 050	242 210	57 840	
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 598 052		1 598 052	841 189	756 863	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 089 260	777 888	4 311 372	2 168 157	2 143 215	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 392 975)	392 975	377 970	15 005
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 763 343	1 728 465	2 034 878
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-691 956	-189 914	- 502 042
Résultat de l'exercice	-1 442 803	-502 043	- 940 760
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 021 559	1 414 479	607 080
Produits des émissions de titres participatifs	66 667		66 667
Avances conditionnées			
TOTAL (II)	66 667		66 667
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	541 242	500 000	41 242
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	663 562		663 562
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	596	596	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481 255	58 593	422 662
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	259 670	22 600	237 070
. Organismes sociaux	234 286	148 250	86 036
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	389		389
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	42 146	21 467	20 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 171	- 2 171
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 223 146	753 678	1 469 468
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	4 311 372	2 168 157	2 143 215

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	113 200		113 200		113 200	N/S
Chiffres d'affaires Nets	113 200		113 200		113 200	N/S
Production stockée						
Production immobilisée			1 747 121	1 092 144	654 977	59,97
Subventions d'exploitation			164 306		164 306	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			4 000	69 473	- 65 473	-94,24
Autres produits			23	11	12	109,09
Total des produits d'exploitation (I)			2 028 650	1 161 628	867 022	74,64
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 686 482	763 980	922 502	120,75
Impôts, taxes et versements assimilés			24 802	21 503	3 299	15,34
Salaires et traitements			1 662 753	822 868	839 885	102,07
Charges sociales			455 180	137 656	317 524	230,66
Dotations aux amortissements sur immobilisations			398 592	357 514	41 078	11,49
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			16 530	15 609	921	5,90
Total des charges d'exploitation (II)			4 244 338	2 119 131	2 125 207	100,29
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-2 215 688	-957 504	-1 258 184	131,40
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			41 242		41 242	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			41 242		41 242	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-41 242		- 41 242	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-2 256 930	-957 504	-1 299 426	135,71

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 978	- 2 978	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		2 978	- 2 978	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	259		259	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	259		259	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-259	2 978	- 3 237	-108,70
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-814 386	-452 483	- 361 903	79,98
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 028 650	1 164 606	864 044	74,19
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 471 453	1 666 648	1 804 805	108,29
RESULTAT NET	-1 442 803	-502 043	- 940 760	187,39
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 311 371,86 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 442 803,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/04/2022 par les dirigeants.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Afin de répondre à un objectif d'image fidèle, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Comparabilité des comptes annuels : permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Continuité d'exploitation
- Régularité
- Sincérité
- Importance relative
- Prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées et les options retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Option pour les charges financières

L'entité n'est pas concernée par l'option pour l'incorporation des charges financières dans le coût d'entrée des immobilisations.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherches sont comptabilisés en charges.
L'option pour l'activation des frais de développement a été retenue.

Coût de démantèlement et/ou de remise en état des sites

L'entité n'est pas concernée par ces coûts.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements représentent la répartition systématique du montant amortissable d'un actif en fonction de son utilisation. Ils sont donc désormais calculés sur la durée d'utilisation réelle des biens.

Un amortissement dérogatoire est constaté, pour les biens non décomposables et la structure des biens décomposables, afin de conserver l'avantage fiscal lié aux durées d'usage.

Les composants sont eux obligatoirement amortis sur leur durée réelle d'utilisation sans possibilité de pratiquer un amortissement dérogatoire.

DEPRECIATIONS

La dépréciation est la constatation que la valeur d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

L'entité n'a pas relevé d'indices de perte de valeur nécessitant la constatation d'une dépréciation.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE**Crise sanitaire : COVID-19**

Dans un contexte sanitaire toujours perturbé après une année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19, l'année 2021 a néanmoins été synonyme de reprise économique.

Les comptes de la société ne sont plus significativement impactés par la crise sanitaire à la date de clôture de l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 1 115 431 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 115 431	730 754	384 678	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 491 208 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 629 560	1 751 321		3 380 881
Immobilisations corporelles	58 198	33 572		91 770
Immobilisations financières	18 505			18 557
TOTAL	1 706 264	1 784 893		3 491 208

Amortissements et provisions d'actif = 777 888 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	366 102	379 004		745 105
Immobilisations corporelles	13 194	19 588		32 783
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	379 296	398 592		777 888

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche deve	1 115 431	730 754	384 678	Non amortiss.
Conces.brev.lic.marq	25 616	14 351	11 265	3 ans
Installations generales	13 997	2 728	11 269	Non amortiss.
Mat bureaux informat	71 281	28 914	42 366	de 3 à 5 ans
Mobilier	6 493	1 140	5 353	5 ans
Immo incorporelles en cours	2 239 834	0	2 239 834	Non amortiss.
TOTAL	3 472 651	777 888	2 694 764	

Etat des créances = 977 859 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	18 557		18 557
Actif circulant & charges d'avance	959 302	959 302	
TOTAL	977 859	959 302	18 557

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 392 975 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	377 970	1,00	377 970
Titres émis	15 005	1,00	15 005
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	392 975	1,00	392 975

Etat des dettes = 2 289 813 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 204 804	1 204 804		
Dettes financières diverses	67 263	596		
Fournisseurs	481 255	481 255		
Dettes fiscales & sociales	536 490	536 490		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 289 813	2 223 146		

Charges à payer par postes du bilan = 430 930 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	41 242
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 753
Dettes fiscales & sociales	364 935
Autres dettes	
TOTAL	430 930

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 113 200 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	113 200	100,00 %
TOTAL	113 200	100.00 %

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	34	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	36	0

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 430 930 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interte capitalises(168810)	41 242
TOTAL	41 242

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs fact non parvenu(408100)	24 753
TOTAL	24 753

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payes(428200)	66 659
Salaires a verser(428600)	188 571
Char so / conges pay(438200)	15 385
Charges sociales a payer(438600)	75 428
Etat impo taxe a pay(448600)	18 891
TOTAL	364 935



SPACEABLE

Société par actions simplifiée au capital de 392.975 euros
Siège social : 13/15 rue Taitbout, 75009 Paris
842 107 070 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

Monsieur Julien Cantegreil, président de la société SPACEABLE, société par actions simplifiée au capital de 392.975 euros, dont le siège social se situe 13/15 rue Taitbout, 75009 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 842 107 070 (la « **Société** »),

Après avoir exposé que :

- 1) Aux termes de l'article 26 des statuts de la Société, les associés peuvent être consultés par écrit ;
- 2) Les associés disposent d'un délai de 8 jours à compter de la réception des projets de résolutions pour émettre leur vote ;
- 3) Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai accordé pour répondre est considéré comme s'étant abstenu ;
- 4) En date du 28 juillet 2022, il a procédé à la consultation écrite des associés de la Société afin que ces derniers puissent approuver les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Déclare que :

- 1) Il a reçu les bulletins de vote de :
 - Hestia ;
 - M. Christopher Baker ;
 - Symphony Partners Ltd ; et
 - Salvation Holding.

- 2) Du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social dans les délais impartis, il résulte que les votes suivants ont été émis :

Votants	Nombre de voix	Résultat du vote Résolution 1	Résultat du vote Résolution 2	Résultat du vote Résolution 3	Résultat du vote Résolution 4
HESTIA	332.324	Approbation	Approbation	Approbation	Approbation
Christopher Baker	22.720	Approbation	Approbation	Approbation	Abstention
Symphony Partners	24.410	Approbation	Approbation	Approbation	Approbation
Salvation Holding	12.170	Approbation	Approbation	Approbation	Approbation
Total	391.624	Approbation	Approbation	Approbation	Approbation

Au vu de ce qui précède, le quorum est atteint et l'assemblée a donc pu valablement délibérer. Les résolutions suivantes sont donc adoptées :

1. Approbation des comptes de la société pour son exercice clos le 31 décembre 2021 – quitus au Président

La Collectivité des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de cet exercice.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

La Collectivité des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve lesdites conventions, mentionnées dans les rapports susvisés.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

La Collectivité des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte comptable de l'exercice s'élevant à (1.442.803) euros, en intégralité au débit du compte « report à nouveau », qui sera ainsi porté de (691.956) euros à (2.134.759) euros

Il est rappelé, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la création de la Société.

Par ailleurs, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, la Collectivité des Associés prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit coté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4. Pouvoir pour formalités

La Collectivité des Associés décide de donner tous pouvoirs aux porteurs de copies d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix.

DocuSigned by:
Julien Cantegreil
E23D26724B50421...

Le Président
Monsieur Julien Cantegreil